Document generated on 05/09/2025 11:18 a.m.

Revue générale de droit

G.-A. Beaudoin et E. Ratushny, *Charte canadienne des droits et libertés*, 2e éd., Montréal, Wilson et Lafleur, 1989, 1058 pages, ISBN 2-89127-098-3

Rémi Michael Beaupré, *Interprétation de la législation bilingue*, préface de Pierre-André Côté, Montréal, Wilson et Lafleur, 1986, 284 pages, ISBN 2-89127-037

Jules Deschênes, *Sur la ligne de feu*, Montréal, Stanké, 1988, 506 pages, ISBN 2-7604-0328-9

Formation professionnelle du Barreau du Québec — 1988-1989, *Droit civil*, vol. 2, Série droit civil et procédure civile, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1988, 401 pages, ISBN 2-89073-649-0

Formation professionnelle du Barreau du Québec — 1988-1989, *Droit fiscal*, vol. 7, Série droit public et administratif, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1988, 224 pages, ISBN 2-89073-654-7

Formation professionnelle du Barreau du québec — 1988-1989, *Sociétés et compagnies*, vol. 8, Série droit commercial, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 1988, 417 pages, ISBN 2-89073-655-5

Jean Goulet, *La machine à faire le droit*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987, 278 pages, ISBN 2-7605-0395-X

Simone Goyard-Fabre, *Philosophie politique, XVIe — XXe siècles*, Paris, P.U.F., 1987, 543 pages, ISBN 2-13-040176-7

J.-Y. Morin, F. Rigaldies, D. Turp, *Droit international public*, tome II, Montréal, Les Éditions Thémis, 1988, 789 pages, ISBN 2-920376-63-2

Yves de Montigny, Alain-F. Bisson, Ernest Caparros, Patrice Daigneault and Stéphane Cosentino

Volume 20, Number 2, June 1989

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1058493ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1058493ar

See table of contents

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)
2292-2512 (digital)

Explore this journal

Cite this review

de Montigny, Y., Bisson, A.-F., Caparros, E., Daigneault, P. & Cosentino, S. (1989). Review of [G.-A. Beaudoin et E. Ratushny, *Charte canadienne des droits et libertés*, 2e éd., Montréal, Wilson et Lafleur, 1989, 1058 pages, ISBN 2-89127-098-3 / Rémi Michael Beaupré, *Interprétation de la législation bilingue*, préface de Pierre-André Côté, Montréal, Wilson et Lafleur, 1986, 284 pages, ISBN 2-89127-037 / Jules Deschênes, *Sur la ligne de feu*, Montréal, Stanké, 1988, 506 pages, ISBN 2-7604-0328-9 / Formation professionnelle du Barreau du Québec — 1988-1989, *Droit civil*, vol. 2, Série droit civil et procédure civile, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1988, 401 pages, ISBN 2-89073-649-0 / Formation professionnelle du Barreau du Québec — 1988-1989, *Droit fiscal*, vol. 7, Série droit public et administratif, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1988, 224 pages, ISBN 2-89073-654-7 / Formation professionnelle du Barreau du québec — 1988-1989, *Sociétés et compagnies*, vol. 8, Série droit commercial, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 1988, 417 pages, ISBN 2-89073-655-5 / Jean Goulet, *La machine à faire le droit*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987, 278 pages, ISBN 2-7605-0395-X / Simone Goyard-Fabre, *Philosophie politique, XVIe — XXe siècles*, Paris, P.U.F., 1987, 543 pages, ISBN 2-13-040176-7 / J.-Y. Morin, F. Rigaldies, D. Turp, *Droit international public*, tome II, Montréal, Les Éditions Thémis, 1988, 789 pages, ISBN 2-920376-63-2]. *Revue générale de droit*, *20*(2), 369–375. https://doi.org/10.7202/1058493ar

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1989

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

NOTULES *

G.-A. BEAUDOIN et E. RATUSHNY, *Charte canadienne des droits et libertés*, 2e éd., Montréal, Wilson et Lafleur, 1989, 1058 pages, ISBN 2-89127-098-3.

Cette deuxième édition du premier ouvrage collectif bilingue portant sur la *Charte canadienne des droits et libertés* arrive à point nommé. Les professeurs G.-A. Beaudoin et E. Ratushny (ce dernier ayant pris la relève, à titre de co-éditeur, de W.S. Tarnopolsky, maintenant juge à la Cour d'appel d'Ontario) ont réussi à convaincre la très grande majorité des auteurs ayant participé à la première édition, de présenter un nouveau texte qui fasse état de la jurisprudence déjà significative engendrée par la plupart de ces nouvelles dispositions constitutionnelles. Le résultat ne manque pas d'impressionner.

Regroupés en cinq parties portant respectivement sur 1) les questions d'ordre général (application et interprétation, clause limitive); 2) les droits fondamentaux, les droits démocratiques et le droit à la mobilité; 3) les garanties juridiques; 4) les droits à l'égalité, les droits linguistiques, les droits des peuples autochtones et le multiculturalisme; et 5) les recours, les textes que l'on retrouve dans cet ouvrage sont fouillés et donnent l'heure juste sur la plupart des grandes questions que soulèvent actuellement la protection des droits fondamentaux au Canada.

Si l'on ajoute à cela une bibliographie exhaustive compilée par la bibliothèque du Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa, de même qu'une table de la jurisprudence citée dans les divers textes et un index analytique détaillé, l'on obtient ce qu'il est sans doute convenu d'appeler un ouvrage de base sur la *Charte canadienne des droits et libertés* dont l'utilité n'est plus à démontrer. Soulignons qu'une version anglaise de ce livre a été publiée simultanément par la maison d'édition Carswell à Toronto.

Y. de M.

Rémi Michael BEAUPRÉ, *Interprétation de la législation bilingue*, préface de Pierre-André Côté, Montréal, Wilson et Lafleur, 1986, 284 pages, ISBN 2-89127-037.

S'il convient de resignaler la publication de cet ouvrage, c'est qu'on pourrait être tenté de penser que, même s'il déborde le cadre de la seule législation fédérale et qu'il comporte d'importantes mises à jour par rapport à la première édition anglaise de 1981, la nouvelle loi fédérale de 1988 sur les langues officielles lui a ôté une partie de son actualité. Il y a lieu de rappeler en effet que cette loi n'a pas reconduit les dispositions interprétatives du paragraphe 8(2) de la *Loi sur les langues officielles* de 1969 (ce dont on s'accommodera volontiers en ce qui concerne les alinéas a), b) et d) de cet article qui, dans une forme emberlificotée, n'ajoutaient rien de bien neuf aux techniques déjà connues, mais ce qui est peut-être plus fâcheux en ce qui concerne l'alinéa c) qui, une fois décodé, constituait de la part du législateur fédéral une reconnaissance de portée générale de la pluralité juridique canadienne). Or, l'abrogation de cet article accroît au contraire l'actualité de l'ouvrage de monsieur Beaupré, car sachant se dégager de tout ce qu'il peut y avoir de laborieux et

* Ces notules ont été préparées par Alain-F. Bisson, Ernest Caparros, Stéphane Cosentino, Patrice Daigneault et Yves de Montigny.

d'assez souvent inefficace, voire futile, dans des directives législatives précises d'interprétation, l'auteur montre que tout le système d'interprétation des lois bilingues se ramène au fond à un principe et une règle, qui n'est peut-être d'ailleurs qu'une constatation : le principe (réaffirmé à l'article 13 de la loi de 1988, comme il l'a été aux articles 18 et 57 de la *Loi constitutionnelle de 1982*) est celui de l'égale autorité des deux versions; la règle est qu'en cas de divergence, l'interprétation commune aux deux versions ne sera de préférence retenue que si elle ne heurte pas le contexte général. En faut-il davantage? Probablement pas, ce qui autorise l'auteur à affirmer, de diverses façons, qu'il n'y a aucune conséquence à priori à tirer du fait que les lois d'interprétation des lois ordinaires ne s'appliqueraient pas à la Constitution : la solution des conflits entre les deux versions dépendra, en dernière analyse, de considérations de finalité et d'objectif, présentes dans toute question d'interprétation. L'arrêt *Collins*, entre autres, rendu par la Cour suprême du Canada après la parution de l'ouvrage, a confirmé la permanence pratique des thèses essentielles de l'auteur.

A.-F. B.

Jules DESCHÊNES, *Sur la ligne de feu*, Montréal, Stanké, 1988, 506 pages, ISBN 2-7604-0328-9.

Le sous-titre de cette œuvre volumineuse, « Autobiographie d'un juge en chef », nous met sur la piste de ce qu'on va retrouver dans cet ouvrage bien présenté.

Jules Deschênes se raconte enfant, jeune homme, avocat, professeur, membre du Barreau, juge, enquêteur, et j'en passe, puisque l'auteur a joué des rôles multiples. Il le fait en trente-cinq récits établis d'une façon chronologique, en autant que faire se peut, car à l'occasion le récit ne se rapporte pas à un événement délimité dans le temps, mais plutôt à l'exercice d'une fonction pendant une période plus ou moins prolongée. Chaque récit est daté et titré d'une façon plutôt sensationnelle et à l'occasion quelque peu trompeuse (p. ex. : « La danseuse de minuit »).

L'auteur redonne vie et complète le souvenir d'un bon nombre d'événements de l'histoire contemporaine, principalement du Québec (p. ex. : « Le perturbateur de la grand-messe »), ou laisse connaître les efforts qu'il a accomplis dans le but d'améliorer des situations dans les milieux professionnels (p. ex. : « Enlevez donc le dernier chapitre ! » ou « Le sabbat des gladiateurs »). Ses souvenirs de voyage, qui parsèment le livre, demeurent des pages fort agréables et instructives par leur contenu anecdotique.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un ouvrage de droit, il est bien l'autobiographie d'un juriste, et d'un juriste passionné par la justice. Le contenu juridique de ce livre se trouve rarement comme le sel dans la salière et plutôt comme le sel dans les aliments. Malgré cela le chapitre XXXI « Dans l'ombre de Salomon » (pp. 345-431), de beaucoup le plus long de l'ouvrage, nous rapporte un aperçu fort intéressant de dix-sept jugements de l'auteur dans lesquels il présente non seulement un bref résumé des questions en litige et des solutions, mais aussi du contexte socio-juridique de chacun.

Le sous-titre de l'ouvrage aurait dû être *Jules Deschênes se raconte*, car il ne s'agit pas seulement du juge en chef, mais fondamentalement de Jules Deschênes, l'homme, le chrétien, le mari, le père, le juriste, l'organisateur. Il se raconte et il se raconte bien, avec grand luxe de détails et une dose suffisante de candeur.

E. C.

FORMATION PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC — 1988-1989, *Droit civil*, vol. 2, Série droit civil et procédure civile, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1988, 401 pages, ISBN 2-89073-649-0.

Cet imposant ouvrage comprend onze textes qui sont consacrés au droit matrimonial, à la responsabilité, aux incapacités, aux testaments et successions et à la propriété.

Sous un premier titre, « Rôle de l'avocat en matière de litige conjugal », Me Suzanne Guillet nous entretient de la séparation de corps et du divorce à l'initiative d'un seul ou des deux conjoints et nous explique les procédures à suivre et la façon de procéder à la constitution d'un dossier matrimonial. Elle nous parle également des conventions de séparation. En annexe à son texte, on retrouve un exemple de formulaire d'entrevue en matière matrimoniale. Me Guillet est aussi l'auteure d'un texte sur « Le sort réservé aux enfants à l'occasion d'un litige conjugal ». Elle y discute entre autres des critères de décisions concernant la garde des enfants, de la garde conjointe et des droits de visite et de sortie. Un texte écrit par Me Danielle Allard est ensuite consacré à « La pension alimentaire en matière de divorce et de séparation de corps ».

La partie suivante concerne les aspects matrimoniaux liés à la dissolution du mariage. Me Richard Gaudreau y traite des donations et, par le fait même, du contenu du contrat de mariage et de l'incidence de la séparation de corps et du divorce sur ce dernier. Il aborde ensuite divers recours comme la requête pour jugement déclaratoire, l'action paulienne et la reddition de compte puis il nous entretient de la prestation compensatoire. C'est ensuite au tour de Me Alain Brabant de discuter du même sujet. Il s'étend surtout sur le contexte juridique et pratique de la liquidation et du partage du patrimoine des époux et il nous parle donc des précautions à prendre, des effets communs à tous les régimes, de ceux particuliers à chaque régime matrimonial et des assurances de personnes et des caisses de retraite.

Me Claude Boisclair nous entretient ensuite des incapacités, Me Normand Lord, dans un texte mis à jour par Me André Roy, de l'évaluation des dommages et Me Maryse Laliberté de la rédaction d'un testament. Elle examine dans ce texte la forme des testaments, des legs particulier et universel, de clauses retrouvées dans la plupart des testament et l'exécution testamentaire. La même auteure s'attaque ensuite au règlement d'une succession. Cet imposant texte constitue à lui seul près du quart du présent volume. Il s'agit en fait d'un exposé qui a été initialement rédigé par Me Jacques Auger en 1975-1976 et qui a par la suite été remis à jour par différentes personnes dont Me Laliberté. On y discute de la preuve du décès, de la détermination des héritiers ou des légataires, des différentes formes de l'acceptation, de fiscalité lors du décès, de la transmission des biens et de la liquidation de la succession, du partage des actifs et du paiement des dettes. De plus, on retrouve en annexe plus de vingt documents utiles dans ces circonstances.

Le dernier texte traite de « L'achat et la vente d'une propriété résidentielle et d'une propriété commerciale » et est écrit par Me Pierre Poirier.

Le but de ce volume est surtout de rappeller des notions de base et de démontrer quelles sont leurs applications pratiques. C'est un ouvrage qui couvre beaucoup de matière et qui saura se rendre utile à l'étudiant.

P. D.

FORMATION PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC — 1988-1989, *Droit fiscal*, vol. 7, Série droit public et administratif, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1988, 224 pages, ISBN 2-89073-654-7.

Ce volume, septième d'une série de onze et préparé par la formation professionnelle du Barreau, traite du droit fiscal. Il est divisé en cinq parties.

Les deux premiers textes, intitulés « Règles fondamentales relatives au calcul du revenu », sont rédigés par Me Wilfrid Lefebvre. Il y traite des règles d'interprétation, des concepts de « résidence » et de « contribuable » puis il énumère et explique les différentes sources de revenus, les diverses déductions que l'on peut soustraire de ces revenus et la détermination du revenu imposable et de l'impôt à payer. Il analyse également les règles qui s'appliquent aux sociétés et aux fiducies et conclut avec l'imposition des non-résidents.

Les deux textes suivants, écrits par Me Pierre Dussault, sont consacrés aux gains et pertes en capital. Le premier exposé traite des règles de base relatives au calcul de ces gains et pertes en capital alors que le second, lui, s'attaque aux règles plus particulières qui régissent les dispositions présumées et les roulements et explique ce que sont les règles transitoires relatives aux gains et pertes en capital.

Le dernier texte est l'œuvre de deux auteurs. La première partie est écrite par Me Pierre Dussault et traite des transmissions à titre gratuit. On y examine donc les donations entre vifs et les conséquences fiscales du décès d'un contribuable. Me Jean Potvin est l'auteur de la seconde partie de ce texte et il se consacre à l'analyse de l'administration et de la procédure qui entourent le processus fiscal. Il étudie donc le système d'autocotisation, la perception, les oppositions et les appels et finalement le contrôle fiscal.

Ce volume effectue un bon survol de la matière et servira les besoins de base des étudiants en ce domaine. On pourrait toutefois lui reprocher de ne pas s'intéresser suffisamment à certains aspects du droit fiscal comme les conséquences fiscales relatives au décès d'un contribuable ou l'importante institution de la fiducie à laquelle on ne consacre que deux pages.

P. D.

FORMATION PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC — 1988-1989, *Sociétés et compagnies*, vol. 8, Série droit commercial, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 1988, 417 pages, ISBN 2-89073-655-5.

Le présent ouvrage, qui comprend neuf parties, couvre la matière du droit des compagnies. Il abordera donc, entre autres, le financement, le fonctionnement interne, la protection des actionnaires minoritaires et l'achat ou la vente d'entreprises.

Me Yves Lauzon nous entretient du droit des sociétés, titre où il nous fait part des règles applicables aux sociétés, de leurs obligations de publicité, leur régime interne et leur dissolution. Sous un autre titre, « Obligations spéciales des compagnies et des sociétés et protection des actionnaires minoritaires », il aborde la sollicitation de procurations, les transactions d'initiés, l'obligation de divulgation et les différentes mesures imposées aux compagnies et aux sociétés dans le but de protéger les actionnaires minoritaires. Et au titre suivant, il nous parle de l' « évolution et disparition de l'entité corporative » par le biais de la fusion, la dissolution ou la liquidation.

Me Paul Martel, lui, collabore à quatre textes. Dans le premier, lui et Me Danielle Côté nous entretiennent de la constitution, la capitalisation et l'organisation d'une compagnie provinciale ou d'une société fédérale. Me Martel nous éclaire ensuite sur les modifications au capital-actions. Il nous parle donc de l'émission, du transfert et de la transmission, de l'échange et de l'acquisition d'actions puis des différents changements que l'on peut apporter au niveau du capital autorisé et/ou émis. Au titre suivant, l'auteur se

consacre à l'étude du fonctionnement interne d'une compagnie. Il traite ainsi dans une première section des actionnaires et dans une deuxième des administrateurs, des comités et des officiers. Dans son dernier texte, intitulé « Les petites entreprises » et mis à jour par Me Yves Lauzon, il nous entretient surtout des conventions entre actionnaires et des conflits qui peuvent survenir entre ces derniers.

Quant à Me Daniel Picotte, son texte est consacré à l'acquisiton d'une entreprise par l'achat d'éléments d'actifs ou l'achat d'actions. Il nous parle de l'élaboration du projet d'acquisition, de l'analyse juridique du projet, de la signature d'un contrat obligeant conditionnellement la vente et l'achat, de la période intermédiaire et de la clôture de l'achat et de la vente.

Le dernier texte est rédigé par Me Pierre-Paul Côté et est consacré au financement par voie de capital emprunté. L'auteur nous fait part de quelques considérations générales puis étudie les techniques de financement à demande et à terme.

Cet ouvrage se veut très pratique et parvient, en un peu plus de 400 pages à examiner de façon très complète les facettes les plus importantes du droit des compagnies. Il intéressera donc tous ceux qui se sentent concernés par cet aspect du droit.

P. D.

Jean GOULET, *La machine à faire le droit*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987, 278 pages, ISBN 2-7605-0395-X.

L'auteur est excellemment connu pour l'intérêt qu'il porte, depuis une bonne vingtaine d'années, à la jurimétrie et à la cybernétique juridique. Il réunit ici les matériaux et les fruits d'une longue et patiente recherche. L'ouvrage entraînera plus ou moins l'adhésion selon que l'on admettra, avec l'auteur, que le droit est un système cybernétique dont la règle de droit est l'élément fondamental ou que l'on estimera au contraire qu'il y a là, malgré l'ampleur dynamique que l'auteur s'efforce d'y introduire, une vision plutôt réductrice du droit. De ce qu'il soit légitime, à l'observation, d'envisager le droit *comme* système, et de ce qu'il y ait incontestablement, dans la production juridique, des aspects systémiques, il ne suit pas en effet que le droit *soit* un système ou, en tout cas, que cela suffise à fournir une explication (et une définition) « globale » du droit. Mais on ne poussera pas plus loin la critique, tant cela supposerait, pour ne pas être injuste envers l'auteur, une discussion détaillée, et préférablement contradictoire, de ce qui semble être une certaine confusion entre le droit et les sources, notamment législatives, du droit et que soient levées, s'il est possible, les équivoques qui entourent le mot « droit » lui-même. Il convient alors surtout de signaler qu'on aura rarement vu description plus minutieuse de la machine à faire le droit, de ce que l'auteur appelle « la boîte noire de l'Ensemble juridique », c'est-à-dire de ce qui se passe entre le moment où de l'information est reçue de l'environnement socio-culturel et celui où elle y est retournée sous forme « enrichie » . Comme l'auteur n'a pas la fausse générosité de présumer que tous les lecteurs connaissent le vocabulaire de l'information, tous les termes savants ou détournés de leur sens ordinaire sont systématiquement définis avec beaucoup de soin, ce qui, au-delà de son objet spécifique, fait de cet ouvrage un bon instrument d'initiation à une discipline plus célébrée que réellement connue. Dans l'abondante bibliographie de 18 pages, signalons une légère inexactitude : présenté comme document dactylographié et daté de Paris en 1977, *Le Bon partage des biens* d'Aurel David a été en fait publié aux Éditions de l'Université d'Ottawa en 1980, à la suite d'une série de conférences du même auteur sur les *Termes fondamentaux du droit et des sciences sociales*.

A.-F. B.

Simone GOYARD-FABRE, *Philosophie politique, XVI^e — XX^e siècles*, Paris, P.U.F., 1987, 543 pages, ISBN 2-13-040176-7.

Cet ouvrage s'ajoute à une production déjà considérable de l'auteur, bien connue dans le Canada francophone par les liens qui l'unissent, en tant que professeur à Caen, au Département de philosophie de l'Université d'Ottawa. Il s'agit en somme d'une synthèse des recherches menées depuis de nombreuses années par l'auteur sur la philosophie politique « moderne » de Bodin et Machiavel à Camus et Merleau-Ponty, synthèse destinée, puisqu'elle est publiée dans la collection « Droit fondamental », à un public plus large que celui des philosophes professionnels. D'un ouvrage où chaque paragraphe est rempli d'une grande érudition, on retiendra, pour les juristes, une définition de la philosophie politique, transposable à la philosophie du droit, comme méthode de pensée de la réalité, impliquant le dépassement du dualisme du fait et de la valeur, de la « science » et de « l'idéologie ». La conclusion, en accord avec cette définition et en réaction contre le courant « anti-humaniste » français des années soixante, invite à une pensée de type « criticiste », impliquant aussi bien l'abandon de toute volonté de totalisation que la domination de la peur du normatif (programme d'actualité brûlante, en vérité, à une époque où, avec son nouveau code civil et une énième réforme « bête » des régimes matrimoniaux, le Québec s'apprête, après les tentations libertaires des années soixante-dix, à se doter du droit commun le plus faussement moralisateur de son histoire). Dans l'impressionnante série de portraits philosophiques faits par l'auteur, on soulignera par ailleurs tout spécialement une chaleureuse « réhabilitation » de Hobbes. Ne daignant même pas citer la formule célèbre « L'homme est un loup pour l'homme », à quoi se réduit souvent, avec le monstre Léviathan, ce qu'une certaine postérité a retenu de Hobbes (qui, au demeurant, n'est pas l'inventeur de la formule, celle-ci remontant au moins à la *Comédie des ânes* de Plaute), l'auteur montre qu'il serait non seulement injuste, mais absurde et anachronique, de confondre le totalitarisme rationnel de Hobbes avec les totalitarismes pratiques et irrationnels du XX^e siècle; qu'au contraire, même s'il demandait à être dépassé, il faut voir dans l'effort exemplaire de rationalisation de Hobbes une des grandes œuvres libératrices de la philosophie politique. Rédigé dans une langue claire, quoique présumant à l'occasion un peu trop de la culture philosophique générale du lecteur, il faut enfin signaler que l'ouvrage comporte une imposante bibliographie, principalement en français et en anglais, mais aussi en allemand, en italien et en espagnol.

A.-F. B.

J.-Y. MORIN, F. RIGALDIES, D. TURP, *Droit international public*, tome II, Montréal, Les Éditions Thémis, 1988, 789 pages, ISBN 2-920376-63-2.

Le droit international public comprend l'ensemble des règles juridiques relatives aux relations entre les États et à la réglementation des organisations ou organismes internationaux. Il comprend aussi bien la diplomatie, les traités internationaux et la délimitation des frontières, que la nationalité, etc.

Messieurs Morin, Rigaldies et Turp sont reconnus pour leurs ouvrages dans le domaine international. Ils nous offrent encore une fois un recueil regroupant ces principaux textes que l'on retrouve en droit international pubic.

Le premier tome publié récemment et commenté dans (1988) 19 *R.G.D.* 299-300, comportait un choix de documents d'intérêt international destinés à fournir aux étudiants un instrument de travail à l'appui de l'enseignement reçu en faculté au premier cycle.

Le deuxième tome est composé de documents d'intérêt canadien et québécois. L'objectif poursuivi par les auteurs est de

montrer la portée des actes posés par l'État fédéral et par l'État québécois, tant d'origine législative que de caractère gouvernemental ou jurisprudentiel, dans l'élaboration du droit international public. Une section importante du recueil fut également consacrée aux principaux actes juridictionnels et quasi-juridictionnels internationaux intéressant directement le Canada et le Québec. À titre d'exemple, nous y retrouvons l'affaire du Golfe du Maine et l'affaire *Lovelace*.

Comme dans le premier tome, les auteurs ont accompagné les différents textes de notes de présentation bien concises qui situent le lecteur dès le début. Nous y retrouvons également une table des matières détaillée, structurée, qui permet de trouver rapidement le texte faisant l'objet de notre recherche.

En somme, c'est un recueil qui sera fort utile, voire indispensable, tant pour l'avocat que pour l'étudiant et le professeur de droit œuvrant dans le domaine du droit international public.

S. C.